

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

PROCES VERBAL

Présents : JEFFROY - LE BRIGANT – SABLON - LAMANDÉ - FOURNIS J. - DANIEL - PÉRÈS - DAGORN - MORINIÈRE - FOURNIS A. - SOURIMANT - HENAFF - GUEHL – ALLAIN – LAMBLA – PETIBON - THIBAUT - LEMAIRE – BAGUE - ADAM - FUSTEC - BOZEC - GENDROT.

Absents avec procuration :

- LE GALL donne procuration à JEFFROY
- NOËL-LE SIDANER donne procuration à LE BRIGANT
- LEAUTEY donne procuration à LEMAIRE
- PRIGENT donne procuration à GENDROT

Secrétaire de séance : SOURIMANT

M. FUSTEC interroge Le Maire sur le passeport biométrique, un rendez-vous était prévu avec la Sous-Préfecture.

M. Le Maire répond que le rendez-vous a été reporté en janvier.

Mme SABLON propose à l'assemblée d'adopter un vœu à adresser à la Préfecture pour maintenir la délivrance des pièces d'identité en Mairie.

Mme SABLON donne lecture d'un projet :

« Le Conseil Municipal a été informé de l'implantation de nouveaux « dispositifs de recueil (D.R.) pour les demandeurs de cartes d'identité.

En sa séance du 25 août 2016, l'assemblée a débattu de l'opportunité d'accueillir un tel dispositif en mairie.

Il a été souligné la forte demande des administrés ces dernières années :

- 2013 : 290
- 2014 : 200
- 2015 : 280
- 2016 : 170 (au 22/08)

La commune, ancien chef-lieu de canton et bureau centralisateur aujourd'hui, draine historiquement une importante population Costarmoricaine et également Finistérienne.

Les services proposés par la commune dans le domaine de la jeunesse ou de la culture notamment, sont fréquentés régulièrement par les administrés d'une quinzaine de communes.

La présence d'écoles primaires (publiques et privées) d'un collège conforte l'attractivité de la commune.

La mairie reçoit les abonnés au service de l'eau et de l'assainissement pour le compte d'un syndicat intercommunal et de la communauté d'agglomération.

La commune de Plestin-les-Grèves est « commune Pôle » pour le secteur sud du territoire communautaire ; à ce titre, elle a vocation à maintenir et développer les services de proximité pour sa population et aussi au niveau intercommunal. La communauté d'agglomération a annoncé la création d'une maison du développement à Plestin-les-Grèves ; l'Office du Tourisme Communautaire est déjà implanté en centre-ville.

En terme de communication, il faut souligner la présence de la RD 786, classée voie à grande circulation entre Lannion et Morlaix en direction de la RN 12.

L'implantation d'un dispositif de recueil à la mairie est indispensable à nos yeux et répondra à une forte demande liée à l'attractivité à la situation géographique de la commune. »

Le Maire précise qu'une demande a déjà été adressée à la Préfecture pour obtenir en Mairie de Plestin Les Grèves le système de recueil des titres d'identité. La Préfecture n'a pas répondu. L'information est arrivée en Mairie par la presse et un mail.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion proposée.

Décès de M. Guy DANIEL :

Le Maire invite Le Conseil Municipal à avoir une pensée pour M. Guy DANIEL, ancien Directeur de l'EHPAD, décédé récemment.

Le Conseil d'Administration a décidé de dédier un espace de l'EHPAD à la mémoire de M. DANIEL.

L'inauguration aura lieu le 19 janvier 2017.

➤ **LES TARIFS COMMUNAUX 2017 :**

M. LE BRIGANT dit que la commission des finances a débattu de l'augmentation de 2 % des tarifs pour 2017 et précise que l'augmentation moyenne de 2% génère une recette supplémentaire de 1 000 € environ.

• **Location de matériel – Services Techniques**

LOCATION pour 72 heures et sans transport	Tarifs 2017	
Table (2 mètres)	6 €	Gratuité pour les associations plestinaises
2 Bancs (2 mètres)	3,50 €	
Barrière	0,50 €	
Chaise	0,50 €	
Tableau Electrique	50,00 €	
Podium couvert (50 m ²)	202,00 €	
Podium couvert + avant-scène	302,00 €	

• **Tarifs photocopies – fax :**

PHOTOCOPIES - FAX		Tarifs 2017
Photocopies	A4 simple	0,25 €
	A4 simple couleur	1,00 €
	A4 recto verso	0,50 €
	A4 recto verso couleur	2,15 €
	A3 simple	0,50 €
	A3 simple couleur	2,15 €
	A3 recto verso	1,00 €
	A3 recto verso couleur	4,30 €
Associations	A4	0,05 €
	A4 couleur	0,15 €
Duplicateur	A4	0,02 €
Fax	1 ^{ère} feuille	2,90 €
Fax	Feuille suivante	2,55 €
Fax	Réception	Gratuite

- **Tarifs Médiathèque :**

Médiathèque	Tarifs 2017
Abonnement annuel individuel	8 €
Abonnement annuel collectif (familial)	15 €
Abonnement multimédia CD et DVD	10 €
Abonnement multimédia CD, DVD, et tablettes	12 €
½ tarif pour les demandeurs d'emploi	
½ tarif pour les abonnements des écoles extérieures au canton de PLESTIN LES GREVES	
<u>Estivants :</u>	
Locations de livres	1 €
Locations illustré	0,50 €
<u>Cautions :</u>	
Caution individuelle	16,00 €
Caution collective (famille)	31,00 €
Caution - prêt de tablette	250,00 €
Rédition « carte lecteur »	1,60 €

- **Tarifs de location de la Salle des Fêtes :**

SALLE DES FETES	Tarifs 2017
Vins d'honneur – apéritifs de mariage	72 €
Goûters – buffets campagnards	72 €
Autres manifestations	72 €

- **Tarifs concessions du cimetière :**

CONCESSIONS	Tarifs 2017
15 ans	120,00 €
CONCESSIONS AU COLUMBARIUM	Tarifs 2017
5 ans	111,00 €
10 ans	156,00 €
15 ans	220,00 €

- **Tarifs ports de Beg Douar et Toul an Hery :**

Ports	Tarifs 2017
Location annuelle	152 €
Location saisonnière Juillet et août	
Hebdomadaire	28,70 €
Journalière	9,70 €
Deux mois	187,30 €
Location saisonnière hors saison	
Hebdomadaire	13,80 €
Location hivernage Toul an Hery	
Mensuel	12,40 €

- **Tarifs Espace An Dour Meur :**

Écoles, collège et associations plestinaises

	1ère journée/soirée De 8 h à 3 h	journée supplémentaire 50 % de réduction	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	188 €	94 €	280 €
Hall + salle de spectacle	180 €	94 €	280 €
Hall + salle annexe + cuisine	267 €	134 €	400 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	320 €	160 €	480 €
* une fois par an : repas des bénévoles (associations) : 104 € et activités culturelles			

Particuliers

	1ère journée/soirée De 8 h à 3 h	journée supplémentaire 50 % de réduction	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	265 €	133 €	426 €
Hall + salle de spectacle	265 €	133 €	426 €
Hall + salle annexe + cuisine	382 €	191 €	637 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	459 €	230 €	745 €

Entreprises plestinaises (+ 10 %)

	1ère journée/soirée De 8 h à 3 h	journée supplémentaire 50 % de réduction	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	318 €	159 €	510 €
Hall + salle de spectacle	318 €	159 €	510 €
Hall + salle annexe + cuisine	459 €	230 €	765 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	551 €	275 €	893 €

Extérieurs + 20 %

	Journée / soirée	Journée supplémentaire	Journée / soirée weekend	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	383 €	191 €	469 €	816 €
Hall + salle de spectacle	383 €	191 €	469 €	816 €
Hall + salle annexe + cuisine	551 €	276 €	699 €	1 168 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	653 €	327 €	816 €	1 403 €

- **Tarifs du Centre Nautique :**

Tarif abonnement sport et loisir (Hors saison)

Abonnement période février à juin 2017 Et septembre à décembre 2017	
Ecole de sport char à voile 7/13 ans	2017
1 fois par semaine	65
2 fois par semaine	85
Ecole de sport voile 7/13 ans	
1 fois par semaine	65
2 fois par semaine	85
Equipe de club char à voile	
Moins de 18 ans	85
Plus de 18 ans	125
Loisirs	
Multi-activités	85
18 ans et plus	125
Abonnement avec matériel perso semestre	85

Tarifs scolaires (Hors saison)

Scolaires : char/catamaran/kayak de mer	2017
UNSS	12,60
Primaire/collège	14,70
Lycée et associations	19,00
Etablissements supérieurs-	30,00
1 CHAR POUR 2	
Primaire/collège	11,60

Tarifs groupes (Hors saison)

Séminaire	2017
séance char à voile ou kayak de mer ou paddle	39
Location grande salle journée	220
Location petite salle journée	115
Pause café par personne	4
Association – Groupes- hors dimanche	
Séance char à voile, kayak de mer, paddle, catamaran ou planche à voile	19

Week-end passion glisse (1 nuitée camping- petit déjeuner -1 séance
De char à voile) hors juillet août **2017**
Par personne 69€

Stage enfant (saison)

	Séance	5 séances	3 séances
	2017	2017	2017
Kayak de mer 9/12 ans	25		60
Moussaillon 6/8 ans	25	110	
Catamaran catsy 7/10 ans	30	120	
Catamaran topaz 12 10/12 ans	30	130	
Char à voile 7/12 ans	30	120	84

Stage adolescent (saison)

	Séance	5 séances	3 séances
	2017	2017	2017
Kayak de mer	25		60
Catamaran topaz 14 et topaz 16	33	140	
Catamaran kl 16	40	158	110
Char à voile	33	140	92
Char à cerf-volant – mountain board	33	140	92

Stage adulte (saison)

	Séance	5 séances	3séances
	2017	2017	2017
Kayak de mer adulte	27		75
Catamaran kl 16	40	158	110
Char à voile	33	140	92
Char à cerf volant mountain board	33	140	92

Tarifs spéciaux (saison)

Abonnement été pour les adhérents :	2017
Abonnement toutes activités confondues sauf catamaran kl 16	150
Avec catamaran kl 16	180
REDUCTION :	
Famille, kérallic, camping municipal PLG	10 %
2 ^{ème} semaine	10 %
PADDLE	
1 séance -1h30	25
Forfait 6 séances – 6 x 1h30	60

Suite tarifs spéciaux (saison)

TARIFS GROUPES SAISON	2017
1 séance de char à voile enfant ou adulte	21
1 séance de kayak de mer ou paddle	18

Locations (saison)

	1/2h	1h	2h	½ j	journée	Semaine
	2017	2017	2017	2017	2017	2017
Char à voile (enfant 9/12 ans)	12	18	24			
Char à voile ado-adulte	18	22	32			
Char à voile biplace	20	30	42			
Catamaran topaz 14		40		60		
Catamaran topaz 16		60		85		
Kayak de mer solo		16		22		
Kayak de mer double		22		30		
Paddle		16		24		
Shorty				4		10
Combinaison intégrale				6		17

Le groupe de M. BOZEC vote contre (Mrs BOZEC, GENDROT et Mme PRIGENT° considérant qu'il ne faut pas pénaliser les locaux avec des tarifs trop élevés, notamment sur les stages « moussaillons »,

Mme ADAM se prononce par l'abstention.

➤ DECISIONS MODIFICATIVES – PRIMITIF 2016 :

M. LE BRIGANT présente la proposition de modifications des inscriptions budgétaires 2016 :

Budget général :

Section de fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapt	Article	Intitulé	Montant	Chapt	Article	Intitulé	Montant
011	60632-421	Fournitures de petit matériel Centre de loisirs	820,00 €				
011	60632-423	Fournitures de petit matériel Service jeunesse	900,00 €				
011	60632-422	Fournitures de petit matériel Service jeunesse	780,00 €				
012	64111-020	Charges de personnel et frais assimilés - Salaires décembre 2016	20 000,00 €				
012	6218-020	Autre personnel extérieur	7 000,00 €				
023	023	Virement à la section d'investissement	-29 500,00 €				
Total			- €	Total			- €

Section d'investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapt	Article	Intitulé	Montant	Chapt	Article	Intitulé	Montant
20	2033-822	Frais d'insertion - annonces légales Etude avenue des frères Le Gall	250,00 €	021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 29 500,00 €
204	2041481-020	Etude la courneuve	- 16 000,00 €				
21	2188-020	Rénovation benne camion Renault Midlum avec installation d'une bache pour transport des enrobés à chaud	- 4 500,00 €				
21	2188-423	Autres immobilisations corporelles Restauration d'un abris - Jeunesse	- 2 500,00 €				
23	2151-822	Travaux - Avenue des Frères Le Gall	- 250,00 €				
23	2313-324	Travaux d'amélioration de la console de l'orgue église	- 6 500,00 €				
Total			-29 500,00 €	Total			- 29 500,00 €

La modification porte sur l'augmentation de la prévision de charges de personnel : une longue absence au secrétariat a entraîné des frais de remplacement (personnel du centre de gestion).

Des opérations inscrites en section d'investissement ont été mandatées en section de fonctionnement (abri service enfance-jeunesse, réparation de l'orgue, rénovation d'un véhicule technique).

Les crédits correspondants passent de la section d'investissement à la section de fonctionnement. Le crédit ouvert pour l'étude « La Courneuve » est reporté.

Budget annexe centre nautique :

M. LE BRIGANT propose une augmentation du chapitre 011 – article fourniture de petit matériel à hauteur de 4 500 €. Des recettes de stages équilibrent le budget.

Camping de Saint-Efflam :

Section de fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapt	Article	Intitulé	Montant	Chapt	Article	Intitulé	Montant
011	60611	Eau et assainissement	1 500,00 €	70	7083	Locations	2 690,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	1 190,00 €				
Total			2 690,00 €	Total			2 690,00 €
Section d'investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapt	Article	Intitulé	Montant	Chapt	Article	Intitulé	Montant
20	205	Facture vidéo - ça vaut le coup d'œil	1 190,00 €	021	021	Virement de la section de fonctionnement	1 190,00 €
Total			1 190,00 €	Total			1 190,00 €

Il s'agit de prendre en charge un dépassement sur la facturation de l'eau et de l'assainissement ainsi que le coût d'un reportage vidéo par drone.

Le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives.

➤ **ECOLE MATERNELLE – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :**

Le Maire présente l'échéancier prévisionnel du projet :

- Publicité de la consultation le 13 janvier 2017
- Remise des offres en mairie le 8 février 2017.
- Possibilité ouverture des plis en C.A.O. le 9 février 2017.
- Attribution du marché après analyse le 21 février 2017.
- Validation par le Conseil Municipal le 23 février 2017.
- Eventuelles mises au point et notification des marchés jusqu'au 15 mars 2017.
- Début des travaux en avril 2017.
- Durée des travaux : 10 mois.

M. HENAFF rappelle que la commission en charge du dossier école maternelle s'est réunie fin août après l'intervention remarquable de l'ergonome.

- Le hall d'entrée a été modifié avec amélioration des espaces sanitaires. La bibliothèque a été réduite ; ainsi des sanitaires ont pu être créés.

Les locaux ménages étaient insuffisants ; ils ont été agrandis.

Mme ADAM interroge Le Maire sur le taux de naissance sur la commune et la possibilité de remplir l'école.

Le Maire considère que deux attitudes sont possibles :

- on peut dire que la baisse des effectifs est inévitable et subir sans réagir

Ou

- réagir et valoriser la commune qui a beaucoup d'atouts avec des services publics de qualité.

Le développement du lotissement, la prime aux primo-accédants, une école maternelle neuve participent à l'attractivité de la commune pour les jeunes.

La situation géographique mer et campagne entre Morlaix et Lannion est également un élément positif.

M. LEMAIRE dit son accord pour une école neuve. Un bâtiment modulable au fil des années, en fonction des effectifs, méritait d'être étudié.

Le Maire dit que ce type de projet modulable est plus coûteux. Nous aurons une classe de marge ; cela paraît raisonnable.

M. FUSTEC revient sur l'attractivité de la commune et évoque la vente de terrains à 1 € le m² par certaines communes.

Mme ADAM évoque la situation de Kergado (terrain déjà desservis par les réseaux) qui pourrait permettre de proposer des terrains à un prix intéressant.

M. GENDROT souligne le contexte du marché du travail sur notre secteur.

L'assemblée adopte le DCE pour l'école maternelle et donne son accord pour le lancement de la consultation des entreprises selon la « procédure adaptée » du Code des Marchés Publics.

➤ **CONTENTIEUX ESPACE AN DOUR MEUR – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL :**

Le Maire dit que :

- Des infiltrations ont été constatées sur le pignon nord / ouest du bâtiment,
- L'expert judiciaire a chiffré la reprise de l'étanchéité à 25 303,44 € TTC,
- Les frais d'expertise s'élèvent à 12 244,66 € TTC.

Le Conseil Municipal, par délibération du 29 septembre 2016, a engagé devant le tribunal administratif, un référé provision et une requête au fond pour obtenir la prise en charge des travaux et frais d'expertise par les entreprises. Un règlement « amiable » est proposé par les avocats et soumis au Conseil Municipal

Cette procédure permet un remboursement rapide des frais d'expertise à la commune et la perception de l'indemnité de 25 303.44 € pour engager la protection du bâtiment.

Le Conseil Municipal donne son accord à ce protocole d'accord.

➤ **DELEGATION DE GESTION COMMUNE/SYNDICAT DE LA BAIE :**

M. Le Maire propose la reconduction de la convention de délégation de gestion entre la commune et le Syndicat de la Baie pour la gestion des données et la facturation du service eau potable.

Une annexe financière détermine le coût de la prestation de la commune :

Chapitre 011 – Charges à caractère général		
	Affranchissement	2 600€
	Papier	400€
	Enveloppe	350€
	Localinge Elis x 2 mois x 2 agents	180€
	Location plieuse	1 580€
	Formation	600€
	Télécommunication	2 000€
	Frais de maintenance logiciel Oméga Informatique : 1485.94/2	1 076€
Total 011		8 786€
Chapitre 012 – Charges de personnel		
	½ poste de secrétariat	18 241€
	Relevé de compteur 400h x 32.25€	12 900€
	Encadrement 100h x 44.18€	4 418€
Total 012		35 559€
Total prestation 2017		44 345€

Le Conseil Municipal donne son accord pour la reconduction de la convention de gestion entre la commune et le Syndicat de la Baie.

➤ **REGLEMENT DU CIMETIERE :**

M. LE BRIGANT expose que la commission du cimetière s'est réunie le 7 juillet et le 15 novembre 2016. La commission propose les changements suivants :

- concession des emplacements au moment du décès,
- durée des concessions : 15 ans
- durée au columbarium (cases et cavurnes) : 5, 10 et 15 ans

Le Conseil Municipal a pris connaissance du nouveau règlement et l'adopte.

➤ **Questions diverses**

❖ **Convention P.U.P. de M. LE BERRE Jean-Paul :**

Le Conseil Municipal adopte un avenant à la convention de M. LE BERRE pour prendre en compte les nouvelles conditions financières d'ENEDIS (ex-ERDF). Le coût de la prestation est ramené de 4 373,14 € à 2 742,70 €.

❖ **Médiathèque-renouvellement contrat logiciel DECALOG :**

L'assemblée adopte le contrat logiciel DECALOG pour un coût annuel de 1 460,66 € TTC.

❖ Remboursement de frais pour opposition – chèque égaré par la service – Mme GAULANDEAU :

Le Conseil Municipal accorde un remboursement de 7,35 € à Mme GAULANDEAU pour des frais d'opposition suite à la perte d'un chèque par le service eau et assainissement.

❖ Contrat La Poste – distribution des bulletins et agendas :

Le contrat de distribution de La Poste s'élève à 1 258,39 € HT. Accord du Conseil Municipal.

❖ Construction d'une école maternelle – mission SPS (Mission Contrôle Sécurité, prévention et santé) – cabinet Jean Lou WEBER :

La commune doit souscrire un contrat S.P.S. pour le chantier école maternelle. Le coût de la mission est de 2 604 € TTC.

L'assemblée autorise Le Maire à signer le contrat proposé par M. WEBER.

❖ Maintenance de l'éclairage public - SDE :

Le CM donne son accord au remplacement d'un projecteur devant Ti an Holl. La participation communale s'élève à 484,25 €.

❖ Acquisition des terrains LE BRAS et FOURNIER à Kergado – accès agricole :

M. DANIEL dit qu'un accès agricole au terrain LE BRAS (parcelle YC 24) est possible à partir de l'antenne de Kernevez. Cette solution évite de passer par le lotissement de Kergado. Mme ADAM regrette que la parcelle YC 26 ne soit pas desservie ; un agriculteur n'a pas d'accès à sa parcelle.

M. LAMANDE dit que le problème d'accès peut se régler à travers l'aménagement de l'espace rural avec des échanges fonciers. M. LAMANDE propose une rencontre sur ce dossier au cours de la deuxième quinzaine de janvier.

❖ Contrat informatique JVS Mairistem – maintenance matériel - service assainissement :

Le Conseil Municipal adopte l'annexe au contrat de maintenance du matériel avec option sur site proposé par JVS Mairistem. Le coût annuel est de 140,43 € HT.

❖ Contentieux algues vertes Commune/Etat – autoriser le Maire à ester en justice :

M. LAMANDE expose que les communes de Lannion Trégor Agglomération demandent au juge administratif la prise en charge par l'Etat des coûts du ramassage, du transport et du traitement des algues vertes pour les années 2014, 2015 et 2016. La carence fautive de l'Etat dans l'application de la réglementation communautaire et normes nationales relatives à la protection de l'environnement est invoquée.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à ester en justice avec l'assistance du Cabinet COUDRAY.

M. LAMANDE ajoute que l'Etat laisse 200 000 € à la charge des communes.

M. LAMANDE souligne les efforts consentis par les agriculteurs ; cela se traduit par une diminution significative des taux de nitrate :

- en 2000 :36 mg
- actuellement :23 mg
- objectif 2021 :20 mg

Les efforts se poursuivent avec l'élaboration de programmes en concertation avec les acteurs agricoles.

Il faut mettre en parallèle l'amélioration de la qualité de l'eau et les aspects économiques.

La valorisation des produits agricoles est importante considérant que l'économie agricole est la plus importante activité sur l'agglomération.

❖ Copropriété de Keraniliz – contrat d'assurance copropriétaires :

La commune a procédé à l'acquisition de la maison des services et participe ainsi à une copropriété.

Le contrat d'assurance de la copropriété est réparti entre 4 copropriétaires, en fonction des tantièmes. La participation de la commune pour 2017 s'élève à 266,55 €. Accord du Conseil Municipal.

❖ Personnel communal – temps partiel 80 % :

L'assemblée donne son accord au renouvellement du temps partiel 80 % d'un agent du secrétariat de la Mairie, pour une durée d'un an.

❖ Contrôle sanitaire des eaux de baignade – 2017 - ARS :

L'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) propose d'adapter la fréquence des contrôles d'eau de mer en fonction de la vulnérabilité des sites aux contaminations microbiologiques.

Proposition 2017 : Saint Efflam : 8 prélèvements

Les Roches d'Argent : 8 prélèvements

Les Curés : 8 prélèvements

Le Conseil Municipal approuve ce dispositif.

❖ Ecole élémentaire – séjour au Puy du Fou – demandes des parents d'élèves :

Le maire rappelle que les enseignants de l'école élémentaire organisent un séjour au Puy du Fou en juin prochain.

Les parents d'élèves souhaitent organiser un fest-noz le samedi 11 mars ou 1^{er} avril 2017 pour participer financièrement au séjour du Puy du Fou.

Ils sollicitent la gratuité pour l'utilisation de la salle des fêtes et l'autorisation d'y installer 2 billigs électriques. Accord du Conseil Municipal.

❖ Proposition de LTC – organisation du salon de l'artisanat :

Lannion Trégor Communauté propose l'organisation d'un salon de l'artisanat dans le domaine de la rénovation et des économies d'énergie.

L'espace An Dour Meur est pressenti pour accueillir cette manifestation fin février / première quinzaine de mars.

Mme PERES dit que la salle n'est pas disponible pour les dates souhaitées. Il faudra essayer de trouver un créneau pour la demande de l'Agglo.

Mme PERES souligne la nécessité de ne pas accepter la gratuité pour l'utilisation de l'Espace An Dour Meur.

M. LAMANDE dit que des réunions de travail (réunion de pôle) entre élus se tiennent à An Dour Meur ; dans cette circonstance la gratuité paraît normale.

Le Maire dit son intérêt pour la notion de Pôle. Les réunions sont très intéressantes et doivent pouvoir se tenir à Plestin.

❖ Piscine du camping – entreprise défaillante – retenues de garantie :

Le Maire rappelle que la société SNSAS (155 rue Turgot à Roubaix) était chargée de la motorisation des panneaux latéraux de l'abri de la piscine du camping.

La motorisation a été installée en juin 2012. Il a été rapidement constaté une forte oxydation des mécanismes : chaînes rouillées, galets rouillés et bloqués, platine de fixation et axe moteur rouillés.

L'Architecte du projet, par lettre recommandée avec accusé de réception du 30 janvier 2013, a demandé le remplacement du matériel.

Un nouveau matériel a été livré ; il s'agit de pièces en acier zingué identiques à la précédente livraison. Le système doit être en métal inoxydable ; la livraison a été refusée.

L'entreprise SNSAS ne s'est pas manifestée depuis. La commune est contrainte de trouver un prestataire qualifié.

Le Maire précise que la réception des travaux n'est pas possible.

Deux retenues de garanties (3 289 € et 2 631,20 €) ont été constituées pour le marché de l'entreprise SNSAS.

Le Maire propose de ne pas rembourser les retenues de garantie d'un montant total de 5 920,20 € à l'entreprise SNSAS. Accord du Conseil Municipal.

❖ Colis pour les personnes âgées :

Mme FOURNIS annonce l'organisation des équipes pour la distribution des colis aux personnes âgées.

Mme ADAM demande la provenance des colis.

Mme FOURNIS précise qu'il s'agit de la Trinitaine.

Mme ADAM déplore que les commerçants de la commune ne soient pas sollicités pour la fourniture des colis.

M. LE BRIGANT dit que les commerçants de la commune sont souvent sollicités et répondent toujours positivement.

Le Maire note que l'association des commerçants et artisans se réorganise et a proposé des animations intéressantes pour la fin d'année.

M. LE BRIGANT remercie l'Amicale des employés communaux pour l'organisation du marché de Noël.

M. LEMAIRE interroge le Maire sur les résultats de la rencontre avec L.T.C. à propos des poubelles enterrées.

Le Maire répond que le programme d'implantation des poubelles enterrées est clos pour 2017. Des espaces ont été repérés pour 2018 : place du marché, Quatre Chemins et Boulodrome.

M. LEMAIRE souhaiterait un échange sur l'obtention du « pavillon bleu ». il est prisé par les étrangers ; le coût est élevé.

M. LE BRIGANT constate que beaucoup de collectivités ont abandonnées ce label. La demande exige un travail important pour un impact faible.

Mme SABLON dit que d'autres labels existent.

M. LAMANDE note la lourdeur du dossier « Pavillon bleu » avec des contraintes fortes. Il conviendrait de travailler sur autre chose.

❖ Contribution Foncière des Entreprises :

M. LEMAIRE fait état d'une fronde des commerçants devant l'augmentation de la C.F.E. Cette taxe est fixée par l'Agglo ; une rencontre est prévue en janvier avec les commerçants pour échanger avec les représentants de Lannion Trégor Communauté.

❖ Fête du 15 août Plestin / Locquirec :

Mme ADAM souhaite connaître l'utilisation du bénéfice généré par la fête du 15 août.

M. LE BRIGANT annonce une trésorerie de 720 € ; elle sera utilisée pour l'organisation de la fête suivante (en 2018). En 2017, une rencontre festive est programmée entre les participants.

Intervention de Mme PERES : Mme PERES demande les dispositions prévues à l'occasion du décès de Lucie LE BIHAN, épouse de Roger, ancien élu municipal.

Le Maire fait état de l'intimité souhaitée par la famille.

Fin de séance à 21h25

Le Maire,

Christian JEFFROY.

